



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Adjointe, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL (arrivée à 20h13), Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Nicolas DEROCHE a donné pouvoir à Adrien BEL ; Pascal DABIN a donné pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Régine POIRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

2025-01 : Délibération – Avenant n°1 à la convention entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine concernant la mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagé » de CSMA

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA), adopté le 25 mai 2021, des objectifs ambitieux ont été fixés pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Le secteur du bâtiment, représentant 37 % des consommations énergétiques locales, est un levier clé de cette stratégie.

Prenant la suite du dispositif porté par le Syndicat mixte du SCOT et Pays du Vignoble nantais, un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) a été créé au sein de CSMA au 1^{er} janvier 2023, qui accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, leur permettant de bénéficier des compétences d'un technicien spécialisé à coût maîtrisé.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition du service CEP a été signée entre CSMA et la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Après deux années de mise en œuvre, les missions du service CEP ont démontré leur pertinence mais nécessitent davantage de temps pour aboutir à des résultats tangibles. Ainsi, il est proposé de proroger d'un an la convention, jusqu'au 31 décembre 2026, pour permettre :

- La poursuite du bilan énergétique : finalisation et mise à jour des diagnostics énergétiques pour les 16 communes.
- L'assistance au montage de projets : soutien technique pour des projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le patrimoine communal.
- La définition et mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel : réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.
- Les pré-diagnostics énergétiques : accompagnement pour les nouveaux bâtiments ou ceux ayant évolué sans prise en compte de la mission CEP.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du PCAET, notamment réduire de 23 % les consommations énergétiques et multiplier par 2,7 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030, tout en contribuant à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Le Bureau communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en séance du 17 décembre 2024, a approuvé l'avenant type n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un service de Clisson Sèvre et Maine Agglo « le Conseil en Energie Partagé », conclu avec les 16 communes, portant sur :

- La prolongation d'une année la mission de Conseiller en Energie Partagée, soit jusqu'au 31 décembre 2026
- Les précisions apportées à la mission prenant en compte le travail déjà réalisé et l'évolution de l'environnement associé au domaine de l'énergie

Cette prorogation permettra de consolider les avancées du service CEP, d'intensifier l'accompagnement des communes et d'atteindre les objectifs ambitieux du PCAET en matière de transition énergétique sur le territoire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°13.12.2022-01 du Conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 13 décembre 2022 approuvant la création au 1^{er} janvier 2023 du service de Conseil en énergie partagé au sein de Clisson Sèvre et Maine Agglo, et le modèle de convention de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé avec les communes,

VU la délibération n° 2022-78 du 12 décembre 2022 de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine portant décision d'adhésion au service de Conseil en énergie partagé et autorisant le Maire à signer la convention avec Clisson Sèvre et Maine Agglo concernant la mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagé » de CSMA,

VU la décision n°B_17.12.2024-04 du Bureau communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 17 décembre 2024, approuvant l'avenant type n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un service de Clisson Sèvre et Maine Agglo « le Conseil en Energie Partagé », conclu avec les 16 communes,

CONSIDERANT l'intérêt de prolonger d'une année la mission de Conseiller en Energie Partagée,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1 type, ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention portant sur la mise à disposition d'un service de Clisson Sèvre et Maine Agglo « le Conseil en Energie Partagé », conclu avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, portant sur les précisions apportées aux missions du conseiller en énergie partagé et la prolongation de la convention.
- **PRECISER QUE** le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la durée qui y est fixée, à savoir jusqu'au 31 décembre 2026.
- **AUTORISER** Monsieur (Madame) le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant avec Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- **DIRE** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 27 janvier 2025

Signature du Maire
Danièle GADAIS



Signature de la secrétaire de séance
Régine POIRON





CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL (arrivée à 20h13), Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Nicolas DEROCHE a donné pouvoir à Adrien BEL ; Pascal DABIN a donné pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Régine POIRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

2025-02 : Délibération - Tarification Bac à ordures ménagères 2025

La somme forfaitaire demandée par bac « ordures ménagères » utilisé par les usagers de la salle des Vignes est actuellement décomposée comme suit :

- Abonnement 10,71 € ; Levée : 12 €
- Soit un total de 22,71 € * / bac utilisé.

Compte tenu que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, a voté le 17 décembre 2024, les nouveaux tarifs de la redevance incitative, il convient d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs applicables aux bacs d'ordures de la salle des Vignes lorsque celle-ci est louée :

- Abonnement 14.66 € ; Levée : 12.70 €
- Soit un total de 27.36 € / bac utilisé.

** A noter que suite à une erreur de calcul sur les tarifs de l'an dernière, la part demandée aux usagers de la salle des vignes a été sous-estimée pour l'année 2024.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AJUSTER** la somme forfaitaire demandée en fonction de l'évolution votée par ledit conseil communautaire.
- **De DIRE** que cette somme forfaitaire sera révisable en fonction du tarif de collecte des ordures ménagères en vigueur au moment de l'occupation de la salle des Vignes.

Arrivée de Vincent LHOPITAL à 20h13

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 27 janvier 2025

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance
Régine POIRON



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Adjointe, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL (arrivée à 20h13), Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Nicolas DEROCHE a donné pouvoir à Adrien BEL ; Pascal DABIN a donné pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Régine POIRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

2025-03 : Délibération - Tarification cimetière et columbarium 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPLIQUER** aux tarifs actuels une augmentation moyenne de 2%, soit le taux d'inflation de 2024. Les nouveaux tarifs seront applicables, à compter du 1^{er} février 2025 :

Tarifs	2024	Proposition 2025
<i>Tarifs concessions cimetière</i>		
15 ans	157 €	160 €
30 ans	298 €	304 €
50 ans	531 €	542 €
<i>Tarifs concessions columbarium</i>		
15 ans	600 €	612 €
30 ans	951 €	970 €
<i>Taxe vacation funéraire</i>		
21 €		

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 27 janvier 2025

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance
Régine POIRON



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 044-214401598-20250127-2025D04-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL (arrivée à 20h13), Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Nicolas DEROCHE a donné pouvoir à Adrien BEL ; Pascal DABIN a donné pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Régine POIRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

2025-04 : DIA

3 DIA à l'ordre du jour

- N°044 159 25 A0001 – 5 impasse Léon Drouard – parcelle n° B 2114
- N°044 159 25 A0002 – rue du Port Sem – parcelle n° A 946
- N°044 159 25 A0003 – impasse du Mortier – parcelles n° B 1612, B 614, B 615, B 616, B 617, B 618, B 621, B 622, B 623

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 27 janvier 2025

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance
Régine POIRON



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL (arrivée à 20h13), Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Nicolas DEROCHE a donné pouvoir à Adrien BEL ; Pascal DABIN a donné pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Régine POIRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

2025-05 : Délibération - Tarification salle des Vignes 2025

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour les locations de 2025 des catégories 1, 2 et 3 de 2 %, soit le taux d'inflation de 2024.

SALLES	Première Catégorie		Deuxième Catégorie		Troisième Catégorie	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Bar	133 € <i>40 €</i>	136 € <i>41 €</i>	151 € <i>45 €</i>	154 € <i>46 €</i>	151 € <i>45 €</i>	154 € <i>46 €</i>
Bar – Salle scénique (+ Salle annexe)	529 € <i>159 €</i>	540 € <i>162 €</i>	752 € <i>226 €</i>	767 € <i>230 €</i>	1 356 € <i>407 €</i>	1 383 € <i>415 €</i>
Bar – Salle scénique - Cuisine	767 € <i>230 €</i> 885 € <i>266 €</i>	782 € <i>235 €</i> 903 € <i>271 €</i>	1 146 € <i>344 €</i>	1 169 € <i>351 €</i>	1 356 € <i>407 €</i>	1 383 € <i>415 €</i>
Salle entière	1 005 € <i>301 €</i>	1 025 € <i>308 €</i>	1 267 € <i>380 €</i>	1 292 € <i>388 €</i>	1 356 € <i>407 €</i>	1 383 € <i>415 €</i>

Tarif applicable de novembre à mars

Tarif applicable de avril à octobre

En italiques : Tarif de l'acompte versé lors du dépôt du contrat (30% du montant total de la location)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** les tarifs de location de la salle des Vignes pour l'année 2025 comme présentés ci-dessus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré pour extrait conforme le 27 janvier 2025

Signature du Maire
Danièle GADAIS



Signature de la secrétaire de séance
Régine POIRON